



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2010
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 octobre 2010, à 15 heures

Présidente : M^{me} Ochir (Mongolie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-56871X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Kohona** (Sri Lanka) déclare que Sri Lanka a fait de sensibles progrès dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'égalité entre hommes et femmes, et que ses indicateurs concernant la santé maternelle et infantile ainsi que l'accès aux services de santé primaire étaient particulièrement remarquables dans la région de l'Asie du Sud, malgré les longs et ruineux conflits et les difficultés de tous ordres que le pays a dû surmonter.

2. Pays en développement à revenu moyen, Sri Lanka a été particulièrement touchée par les effets négatifs des multiples crises mondiales, ce qui l'a conduit à dépendre dans une large mesure du commerce multilatéral et du système financier mondial afin de générer des fonds pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Devant l'état de stagnation du cycle de négociations de Doha, le manque de cohérence, de gouvernance représentative et de transparence dans l'architecture financière mondiale on ne peut que souligner à nouveau la nécessité d'affermir le rôle primordial des Nations Unies dans la promotion du développement et de renforcer la coordination, la cohérence et l'efficacité entre ce système, le commerce multilatéral et les institutions financières.

3. Bien que les substantiels droits de tirages spéciaux récemment alloués par le Fonds monétaire international (FMI) aux marchés naissants et aux pays en développement les aient aidés à revaloriser leurs avoirs de réserve, le Fonds doit envisager une expansion permanente de ses ressources par une augmentation générale des quotes-parts, en les doublant par exemple d'ici à la fin de la prochaine période d'examen en 2011, de manière à refléter la réalité mondiale. Il faut aussi mettre sur pied un système commercial général qui soit universel, réglementé, ouvert, impartial, juste et équitable pour activer la croissance, le développement durable et l'emploi notamment dans les petits pays vulnérables en développement. À cet égard, le Gouvernement sri-lankais reste optimiste quant à une issue imminente du cycle de Doha.

4. Le changement climatique exige une coopération aussi large que possible et une réponse cohérente de la part de la communauté internationale, conformément

aux responsabilités communes mais différenciées des pays et en rapport avec leurs capacités. L'intervenant est convaincu à ce sujet que l'on pourrait, à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'entendre sur un texte final élaboré sur la base des travaux des récentes sessions du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

5. Les transferts de technologie et le financement sont des facteurs clés du soutien dont les pays en développement ont besoin pour réaliser leurs objectifs tout en préservant l'environnement pour les générations futures. Le Gouvernement sri-lankais est par conséquent disposé à soutenir les activités visant à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-plus), opération qui doit entraîner la participation des communautés locales et des autochtones, et qui exige un financement suffisant, régulier et prévisible assorti d'un appui technologique.

6. S'agissant de la diversité biologique et de la biosécurité, Sri Lanka a encouragé la bio-prospection, la recherche fondée sur un solide cadre juridique ouvrant l'accès aux ressources génétiques, et sur un partage équitable des bénéfices. Sri Lanka a commencé à mettre au point un cadre juridique national et une étude sur la biotechnologie et la biosécurité en tant que composantes du cadre national de biosécurité dont elle est entrain de se doter, conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le Gouvernement sri-lankais attend avec intérêt la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya.

7. Il est essentiel que les pays en développement puissent adopter des approches novatrices afin de partager des avantages mutuels au titre de la coopération Sud-Sud. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel joue un rôle important en ce sens qu'elle associe cette coopération au développement industriel durable, comme elle l'a fait lorsqu'elle a pris l'initiative de créer en Chine, en Inde et dans d'autres pays en développement, des centres de coopération industrielle Sud-Sud. Sri Lanka encourage l'expansion de centres nationaux de production propre, utilisant des stratégies efficaces pour rationaliser la consommation et les

modes de production durables. Sri Lanka a par ailleurs élaboré suivant ce modèle, des politiques visant les secteurs de la santé, des pêcheries et du tourisme et a accueilli à Colombo, au début de l'année, la neuvième Table Ronde Asie-Pacifique sur la consommation et la production durables.

8. Pour combler le fossé numérique, Sri Lanka a lancé dans les villages où vit la majorité de la population, des initiatives portant sur l'acquisition de compétences informatiques et de technologies de l'information, afin d'atteindre un taux de 50 % dans le domaine des compétences informatiques d'ici à 2015. D'autres initiatives connexes ont abouti à la création de 600 télé-centres ruraux pour les entreprises rurales et les échanges d'information, chiffre qui sera doublé d'ici à 2011, à l'installation de centres informatiques dans 3500 écoles, et à des projets de création de centres de technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales afin d'aider les jeunes à se connecter au cyberspace.

9. **M^{me} Phommachanh** (République démocratique populaire Lao) dit que le Gouvernement lao souscrit aux recommandations formulées dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces mesures.

10. S'agissant du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, les progrès ont été inégaux et insuffisants. Les pays les moins avancés continuent d'être marginalisés et n'ont pu bénéficier normalement de la mondialisation. Bien que des efforts aient été faits pour intensifier l'impact de l'aide sur le développement, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les pays les moins avancés n'ont pas été suffisamment soutenus pour pouvoir appliquer le Programme d'action de Bruxelles de manière satisfaisante. Ce groupe de pays a besoin d'un soutien international accru, éventuellement par l'intermédiaire du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général chargé d'appuyer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette Conférence devrait par ailleurs s'intéresser à la manière d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire d'ici à 2015 dont les objectifs et les cibles devraient faire partie intégrante du document final.

11. Malgré certains progrès accomplis dans le développement socio-économique des pays en développement sans littoral, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser le Programme d'action d'Almaty car les pays sans littoral sont toujours marginalisés dans l'économie mondiale et sont extrêmement vulnérables aux chocs externes. Pour surmonter ces obstacles il faudrait que ces pays reçoivent une aide au développement supplémentaire et prévisible, sous forme de ressources financières accrues, allouées à des conditions préférentielles et souples. L'aide devrait s'appliquer également à la facilitation des échanges commerciaux, aux projets d'aménagement d'infrastructures aux niveaux national, sous-régional et régional afin d'assurer leur liaison avec les ports maritimes.

12. Le Laos a mené à bien son plan quinquennal (2006-2010) de développement socio-économique et a commencé à mettre au point son plan suivant pour la période 2011-2015. Les activités de développement ont progressé régulièrement et la croissance a atteint une moyenne de 7 % par an. La pauvreté n'a par conséquent cessé de reculer et les moyens de subsistance de la population multiethnique du pays se sont progressivement améliorés. Il n'empêche que la République démocratique populaire lao reste vulnérable et a un urgent besoin d'assistance et de soutien de la part de la communauté internationale pour faire face aux conséquences de la crise économique et financière à long terme. Cette aide non seulement permettrait à la République démocratique populaire lao de surmonter une crise future mais également de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et de sortir d'ici à 2020 de la catégorie des pays les moins avancés.

13. **M. Mugoya** (Ouganda) se félicite des engagements renouvelés appuyant les pays en développement dans leur effort de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, engagements qui doivent se traduire par l'allocation de ressources nouvelles et supplémentaires ainsi qu'il ressort du document final adopté lors du récent sommet consacré aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Une urgente action collective s'impose pour réformer les actuels systèmes de gouvernance économique et financière, priorité étant donnée à une présence accrue des pays en développement dans la gouvernance du système financier international, notamment la Banque mondiale et le FMI. Il est urgent

également de créer un partenariat mondial pour le développement sur des bases équitables et justes dans l'intérêt de tous les États Membres ; les pays développés doivent remplir leurs engagements de fournir une aide financière, d'ouvrir leurs marchés, d'assurer le transfert de technologies et d'alléger la dette afin d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés à éliminer la pauvreté, et à assurer un développement durable ; toutes les mesures faussant les échanges commerciaux devraient être supprimées et remplacées par un système de commerce multilatéral ouvert et équitable.

14. Il est temps de conclure les négociations de Doha afin de donner aux marchés internationaux le dynamisme tant attendu dont ils ont besoin et que l'on puisse jeter les fondations d'une croissance soutenue. Les pays développés devraient faire preuve d'une plus grande flexibilité et de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse dans laquelle sont enlisées les négociations.

15. Malgré ses ressources de développement limitées, l'Ouganda a continué de donner priorité au financement de l'infrastructure, de l'énergie, de l'enseignement primaire et secondaire universel et gratuit et à la prestation de services de santé. L'économie du pays a été relativement vigoureuse et l'Ouganda est en passe de réaliser les Objectifs 1, 2, 3, 7 et 8 du Millénaire pour le développement. Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, où il se pourrait que l'Ouganda ne soit pas en mesure de réaliser les objectifs fixés, un plan d'action national a été établi pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile. Par ailleurs, l'Ouganda se classe parmi les pays atteignant la moyenne en ce qui concerne l'indice de développement humain.

16. Il faut redoubler les efforts déployés pour assurer le succès de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la communauté internationale doit tenir ses engagements d'aider les pays en développement à lutter contre les conséquences du changement climatique, notamment en fournissant des ressources financières supplémentaires et prévisibles, en assurant le renforcement des capacités et le transfert des technologies. Le Gouvernement ougandais s'engage à raffermir la coopération Sud-Sud et triangulaire afin

d'aider les pays en développement à accroître leur participation à l'économie mondiale.

17. **M. Pierre** (Haïti) souligne que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, constitue l'évènement le plus important de la session en cours. Par sa globalité, son ordre du jour a établi un cadre de référence pour les réunions ministérielles qui ont suivi, concernant notamment les petits pays insulaires en développement et les pays les moins avancés. La délégation haïtienne se félicite du fait que cette Réunion plénière ait été pour les États une occasion de renouveler leur confiance en la réalisation des Objectifs du Millénaire d'ici à 2015, et leurs engagements à cet effet.

18. Le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti en janvier 2010, l'une des catastrophes naturelles les plus meurtrières dans l'histoire de l'humanité a fait régresser de plusieurs décennies l'économie déjà faible du pays. Il est donc vital de reconstruire Haïti et que cette reconstruction tienne compte de l'avancement des Objectifs du Millénaire pour le développement. Revenir aux conditions qui prévalaient avant le tremblement de terre représente plutôt un colmatage qu'une reconstruction.

19. Le Gouvernement haïtien a été touché par les manifestations de solidarité à l'égard d'Haïti qui se sont traduites par des engagements de contributions d'un montant de 9,9 milliards de dollars sur trois ans, déclarés lors Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies en mars 2010. Cependant les fonds n'arrivent jusqu'à présent qu'au compte gouttes. Dans l'attente d'une concrétisation des promesses faites, le Gouvernement a pris diverses mesures pour commencer à redresser son économie. La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti composée d'experts internationaux et de représentants d'organisations publiques et privées et d'organisations gouvernementales, a été créée en vue de coordonner et diriger les opérations de relèvement et de reconstruction. La Commission a approuvé plus de 30 projets dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'infrastructure. Leur mise en œuvre coûtera environ un milliard de dollars. Près d'un million d'Haïtiens vivent encore sous des tentes ou dans des abris provisoires. Le Gouvernement haïtien est donc reconnaissant aux donateurs qui ont déjà honoré leurs engagements en totalité ou en partie et invite ceux qui

ne l'ont pas encore fait, à verser leurs contributions sans tarder.

20. Pays insulaire, Haïti est particulièrement vulnérable à l'impact du changement climatique. Certains experts ont prédit que si l'on ne prend pas de mesures pour combattre cette menace, certains pays peuvent tout simplement disparaître de la surface du globe d'ici à 50 ans. La seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en décembre 2010, devrait donc adopter des règlements internationaux juridiquement contraignants pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

21. La délégation haïtienne espère que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se réunira en 2011, prendra des mesures en vue de fournir à ces pays des ressources supplémentaires pour faciliter le développement durable.

22. **M. Antonio** (Mozambique) espère que le document final adopté à la récente réunion plénière consacrée aux Objectifs du Millénaire pour le développement sera suivi de résultats mesurables susceptibles d'aider à améliorer les conditions de vie de millions de personnes à travers le monde. Les mesures prises pour sortir de la crise économique et financière mondiale ont eu des résultats inégaux et fragiles ; il faudrait surtout redoubler d'efforts pour stimuler la création d'emplois et accroître l'aide internationale au développement ainsi que les ressources financières, le transfert des technologies et des capacités techniques aux pays en développement. Il faut en outre accroître les investissements dans l'infrastructure productive, notamment dans l'agriculture pour assurer une production vivrière suffisante et relancer les exportations des pays en développement, ce qui stimulerait à long terme la croissance économique et le développement durable de l'humanité toute entière.

23. Les prochains sommets et conférences des Nations Unies sur les questions sociales et connexes devraient être l'occasion de renforcer le rôle clé que jouent les Nations Unies en matière de gouvernance mondiale. C'est dans un esprit de destinée et d'engagements communs pour parvenir à des décisions consensuelles que devrait se dérouler la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de parvenir à un accord global et juridiquement contraignant, ce qui contribuerait à sauver des vies humaines et à assurer la survie de la planète. De son côté, le Mozambique adoptera pour faire face au changement climatique un plan national d'atténuation et d'adaptation.

24. La délégation mozambicaine espère en outre que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés proposera un plan d'action efficace pour réduire les actuels déséquilibres dans les domaines social et économique et accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, que le programme d'Action 21 sera revu et mis en œuvre dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et qu'un consensus pourra être atteint pour permettre l'application du programme de Doha pour le développement.

25. Grâce à sa stabilité politique et sociale, le Mozambique a réussi à consolider ses notables progrès macroéconomiques ainsi qu'à activer sa croissance économique. Le Gouvernement s'est fixé comme priorité principale d'assurer une répartition équitable des revenus et d'atteindre le niveau de développement requis pour tous les citoyens. Le Gouvernement mozambicain s'engage également à poursuivre activement sa participation aux opérations du système des Nations Unies au niveau national afin qu'elles soient mieux adaptées aux stratégies et plans nationaux de développement. Il appuie en outre très fortement la promotion d'une intégration socio-économique sous régionale et régionale, en particulier les efforts de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

26. **M. Mohamed** (Maldives) signale que depuis que son pays a tenu en 2008 ses toutes premières élections démocratiques, le Gouvernement a adopté une approche au développement fondée sur l'autonomisation des citoyens par la promotion des droits de l'homme, la décentralisation de l'administration, la privatisation de l'industrie et la promotion de la petite et moyenne entreprise, la libéralisation des marchés et le libre échange. En étroite collaboration avec le FMI, le Gouvernement a commencé à prendre des mesures pour réduire le déficit hérité du précédent régime. Le service public et la réforme fiscale ont gagné en efficacité, et une

privatisation stratégique des services d'utilité publique a été instituée. Les Maldives ont fait de sensibles progrès en matière de lutte contre la pauvreté, dans les domaines de l'enseignement primaire, de la santé, de la réduction de la mortalité infantile et de la morbidité, et a déjà réalisé cinq des huit Objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Bien que l'on considère comme un signe positif qu'à la fin de l'année les Maldives sortent de la liste des pays les moins avancés, il faut savoir que de ce fait le programme de développement économique du pays va perdre le précieux soutien qu'il recevait de la communauté internationale alors que le pays était classé dans cette catégorie. Par ailleurs, en tant que petit pays insulaire en développement, les Maldives sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique. Son passage dans la catégorie des pays à revenu moyen ne changera rien à ce fait. Son économie repose sur le tourisme et la pêche, et ses moyens de subsistance sur les récifs coralliens, dont l'existence est menacée si l'on se fie aux prédictions de hausses de températures des mers. Ce phénomène porterait un rude coup à l'économie. Les Maldives sont en outre extrêmement vulnérables à une élévation du niveau de la mer et aux tempêtes.

28. Le changement climatique et le développement durable ne doivent pas être traités séparément. La délégation des Maldives souscrit aux déclarations faites au cours de la présente séance pour reconnaître le lien qui existe entre l'environnement naturel et le progrès socio-économique. Outre leur vulnérabilité aux effets du changement climatique, les Maldives se heurtent à des difficultés structurelles qui entravent la croissance, en particulier le déficit démographique, la faible proportion d'économies d'échelle, l'éloignement géographique des routes commerciales, les facteurs de production limités et le peu de ressources naturelles. La communauté internationale doit dépasser le débat sur la vulnérabilité et tourner son attention sur la nécessité de donner suite aux engagements de contributions qu'elle a pris pour appuyer le développement durable des petits pays insulaires en développement.

29. L'architecture institutionnelle actuelle est nettement sous-équipée pour faire face aux exceptionnels défis que doivent relever les petits États insulaires en développement, dont un grand nombre risquent d'être oubliés en raison de leur situation de pays à revenu moyen. La délégation des Maldives se

joint à d'autres pays qui insistent pour que soit pris en compte des besoins spéciaux liés à une situation géographique particulière, afin de leur permettre de consolider les progrès réalisés et de les empêcher de rétrograder. Par ailleurs, il conviendrait de revoir les critères retenus pour évaluer la viabilité économique des petits pays insulaires en développement, et de créer pour ces États, une catégorie officielle au sein du système des Nations Unies, ouvrant droit à des conditions de financement libérales et sous forme de dons pour les petits États très endettés et vulnérables.

30. **M. Cuello Camilo** (République dominicaine) indique que la délégation dominicaine attache la plus haute importance à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les politiques visant à appuyer l'éducation, l'égalité des sexes, la santé maternelle et infantile, la possibilité pour les personnes atteintes du VIH/sida de se procurer des médicaments bon marché, et à promouvoir les services d'assainissement de base, doivent être incorporées dans les stratégies nationales et régionales de développement. L'intervenant réitère l'appel lancé par le Secrétaire général lors de la récente réunion plénière consacrée aux Objectifs du Millénaire pour le développement, demandant à la communauté internationale d'allouer 250 millions de dollars par an pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs.

31. Il faudrait adopter des politiques fiscales équitables tout en prévoyant des mesures pour éviter l'évasion fiscale, car les pertes qu'elle représente dépassent la charge de la dette de nombreux pays en développement. Il est également impératif de soutenir la détermination avec laquelle ces pays ont réagi aux effets extrêmement débilants de la crise économique et financière mondiale qui sévit actuellement et aux effets déstabilisateurs de l'augmentation des prix des produits de base.

32. Les pays en développement doivent de toute urgence adopter des politiques et des méthodes aptes à les protéger contre les effets des catastrophes naturelles. Il s'agirait en l'occurrence d'intégrer la gestion des risques dans la planification du développement, en affectant des fonds publics et privés à ces activités ; en adoptant de saines pratiques de gestion des terres ; en mettant en place des systèmes d'alerte rapide dans les zones côtières, les villes à risques, les écoles et les hôpitaux et en se dotant des infrastructures nécessaires pour se protéger contre de

nouvelles catastrophes. Ce sont là des mesures indispensables si l'on veut minimiser les pertes de vies humaines, fournir les services de santé de base, l'eau, l'électricité et permettre aux pays de continuer à fonctionner après avoir été frappés par une catastrophe, en assurant le ravitaillement, la sécurité et une gouvernance démocratique.

33. C'est pour ces raisons que la République dominicaine a l'intention de s'investir plus activement dans le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui tiendra sa prochaine session en mai 2011. Par ailleurs, la délégation dominicaine a proposé la formation d'une alliance mondiale de pays à risques, dont les membres échangeraient leurs données d'expérience et des informations sur les méthodes qu'ils emploient pour minimiser la vulnérabilité de leurs populations. L'alliance pourrait travailler avec le mécanisme mondial d'intervention rapide proposé par la délégation turque. Les débats de la Commission contribueront utilement à l'examen des deux propositions.

34. Les investissements publics actuels en faveur de l'éducation sont essentiels si l'on veut assurer l'égalité des chances pour tous. Une main d'œuvre qualifiée garantit une meilleure compétitivité. La République dominicaine a adopté un plan de dix ans pour l'enseignement supérieur, correspondant à la période 2008-2018, dans le but de remanier les programmes universitaires afin de mettre les progrès scientifiques et technologiques au service du développement national. Cette mesure accroîtrait en même temps la productivité de la main d'œuvre et avec le temps attirerait l'investissement, produisant d'autres avantages concurrentiels.

35. L'économie mondiale n'est pas encore sortie de la crise économique et financière partie de certains pays développés. Certains pays réagissent cependant en s'imposant des politiques d'austérité risquant de compromettre leur redressement économique. Il est cependant regrettable que les institutions financières multilatérales imposent à nouveau des conditionnalités qui ne sont guère faites pour attirer l'investissement, réduire le chômage ou alléger la dette collective qui accable ceux qui sont le plus touchés par les coûts d'ajustement.

36. Une politique favorable à la viabilité de la dette devrait soutenir la croissance économique durable, créer des emplois décents, assurer un filet de sécurité

sociale afin de répondre aux besoins des personnes qui vivent dans une extrême pauvreté, et encourager un investissement public suffisant afin de garantir la croissance sans provoquer d'excédents inflationnistes. La dette extérieure constituera toujours une baisse du revenu national. En conséquence, si les pays en développement veulent être en mesure de payer leur future dette extérieure ils devront éviter tout ralentissement de la croissance. Maintenant plus que jamais le développement durable doit être le cadre général fondamental de tous les efforts internationaux déployés à l'appui du développement.

37. Petit État insulaire en développement, la République dominicaine attache une importance particulière aux délibérations de la Commission dans la perspective de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique, de 2010, et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en 2012.

38. Ces conférences devraient créer les conditions dont les économies nationales ont besoin pour établir de solides fondations propices à la croissance verte, à la viabilité de l'environnement et au développement social durable. Les États seront alors à même de prendre des mesures pour assurer la sécurité alimentaire, la production d'énergies renouvelables, la protection des ressources sylvicoles, l'atténuation des effets nocifs du changement climatique sur l'environnement et l'adaptation à ces effets, ainsi que les transferts de technologie pour ralentir et inverser l'impact du changement climatique.

39. **M. Vasquez Romero** (El Salvador) dit que malgré les sévères répercussions de la crise économique et financière sur les efforts d'El Salvador pour atteindre les Objectifs du Millénaire, le pays ne cessera d'œuvrer dans ce sens. L'intégration sociale est la colonne vertébrale de la stratégie mise en place à cette fin.

40. Le coût de réalisation des Objectifs du Millénaire pèse lourd sur l'économie du pays et il importe que les pays développés honorent sans tarder leur engagement à verser 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) au titre de l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015. Les mécanismes de financement novateurs bénévoles au service du développement doivent

continuer de fonctionner et doivent venir compléter et non remplacer les engagements pris au titre de l'APD.

41. Abordant la question des migrations internationales et du développement, l'intervenant précise que plus du tiers de la population d'El Salvador vit à l'étranger et qu'en conséquence, la délégation salvadorienne va continuer de plaider pour les migrants au sein de la Commission.

42. S'agissant de la coopération Sud-Sud, la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tenue en 2009 a fourni d'utiles directives dont la Commission pourra tenir compte dans ses délibérations.

43. El Salvador accorde un rang de priorité élevé à la création de capacités permettant de bénéficier des technologies novatrices indispensables au développement. Des pays comme El Salvador ont besoin d'une coopération internationale supplémentaire sous forme de transferts de technologie, axés sur les secteurs de la production et de l'éducation.

44. Le développement durable est une question de la plus haute importance pour El Salvador et l'intervenant exprime l'espoir que la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique débouchera sur un sensible progrès. L'intervenant espère également voir aboutir de manière positive la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

45. La délégation salvadorienne espère que la Commission du développement durable adoptera un consensus sur les questions qui seront abordées lors de sa dix-neuvième session en 2011 et se réjouit à la perspective de participer aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.

46. El Salvador a subi des catastrophes naturelles plus fréquentes et beaucoup plus dévastatrices. Les résolutions que la Commission a adoptées sur le changement climatique devraient souligner les effets de ces catastrophes sur la situation économique des pays en développement et devraient aborder la question de la sécurité alimentaire, des déplacements internes et de l'accroissement des migrations.

47. **M. Kimani** (Kenya) fait observer que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement a

reconnu que la plupart des pays risquaient de ne pouvoir atteindre les objectifs pour l'année d'échéance de 2015. En conséquence, le document final qui en est issu insiste sur l'urgence d'un programme d'action et sur la mise en place rapide des partenariats mondiaux pour le développement. La Commission a un rôle majeur à jouer pour donner à ces questions toute l'attention voulue.

48. En matière de commerce, le Programme de Doha pour le développement devrait aboutir à une politique de développement qui intégrerait avec succès les pays pauvres dans l'économie mondiale. En outre, l'appui au développement devrait améliorer les capacités de production de ces pays et renforcer leur infrastructure.

49. De plus en plus, le service de la dette absorbe des ressources destinées à des secteurs prioritaires, d'où la nécessité de prévoir des mesures de rechange pour les pays qui ne bénéficient pas des initiatives d'allègement de la dette. La viabilité de la dette doit se définir en fonction de la capacité des pays à réaliser les Objectifs du Millénaire d'ici à 2015.

50. La troisième édition de Perspectives mondiales de la diversité biologique met en garde contre la probabilité de plus en plus réelle d'une nouvelle perte massive de la biodiversité. Les États Membres peuvent inverser cette tendance par des efforts concertés et ciblés afin d'atteindre les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Pays d'une extrême diversité le Kenya espère que la proche réunion de la Conférence des Parties à la Convention élaborera un programme d'action en vue de mettre en œuvre ces objectifs, et finalisera le protocole relatif à l'accès et au partage des avantages.

51. Le changement climatique continue non seulement d'affaiblir les avantages acquis mais va même jusqu'à les annuler. Le Kenya s'est bien doté d'une stratégie d'adaptation à l'évolution du climat mais ne peut la mettre en œuvre faute de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies. La seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique devrait aboutir à l'établissement d'un équilibre fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

52. L'actuelle architecture internationale de gouvernance environnementale comporte de nombreux instruments et institutions qui font double emploi. Le

Kenya appuie par conséquent les réformes progressives effectuées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'accroître son efficacité et sa capacité d'intervention dans l'accomplissement de son mandat en sa qualité de principal organe des Nations Unies dans le domaine de l'environnement.

53. **M. Madani** (Afghanistan) rappelle qu'au moment de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, l'Afghanistan s'était trouvé isolé de la communauté internationale par le régime des Talibans, qui refusait au peuple afghan la jouissance des droits de l'homme, même les plus élémentaires. En 2001, après le renversement de ce régime, l'Afghanistan s'est lentement mis à reconstruire, adoptant des mesures de stabilisation de la situation sur les plans politique, social et économique, tant au niveau national que régional. En 2004 l'Afghanistan a pu se joindre au reste de la communauté internationale en prenant des engagements vis-à-vis des Objectifs du Millénaire avec une date butoir ajustée, fixée à 2020. La Commission devrait par conséquent prendre en considération les pays qui ont pris du retard dans la réalisation des Objectifs du Millénaire.

54. Les questions liées à l'actuelle crise économique et financière ont un énorme impact sur les programmes de développement des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et doivent être activement réglées. La Commission doit aussi se pencher sur certaines des questions mondiales les plus difficiles et pressantes, notamment l'élimination de la pauvreté, la lutte contre la faim et la maladie, contre la dégradation de l'environnement et la promotion de l'égalité des sexes, de l'éducation et de la santé.

55. On ne peut réussir à faire reculer la pauvreté que par une coopération effective entre pays développés et en développement. On a vu ces dernières années se réduire l'APD, c'est une tendance qu'il faut inverser. Il faut par la même occasion s'efforcer d'utiliser l'aide plus efficacement. Les pays donateurs devraient envisager d'affecter de plus grandes portions de leur aide aux budgets de base nationaux des pays en développement.

56. Se relevant des ruines causées par la guerre, l'Afghanistan a accompli de notables progrès durant la dernière décennie, mais la complexe question de la sécurité fait obstacle aux efforts du Gouvernement pour appliquer ses politiques de développement. L'impact de la sécurité sur le développement des pays

sortant d'un conflit devrait également retenir, comme il se doit, l'attention de la Commission

57. **M. Hijazi** (Observateur de la Palestine) déclare que les récentes et multiples crises ne peuvent être surmontées qu'avec une volonté politique suffisante et par un dialogue ouvert et général. Les engagements pris doivent être tenus si l'on veut que les tribunes multilatérales continuent d'inspirer confiance.

58. La Palestine a de nombreuses difficultés en commun avec d'autres pays en développement. Il faut reconnaître toutefois que la situation unique dans laquelle se trouve le peuple palestinien, dont le développement et l'activité économique sont étouffés par une occupation militaire étrangère, rend la Palestine particulièrement vulnérable. Israël a littéralement confisqué la terre palestinienne pour construire illégalement des zones de peuplement tout en imposant des restrictions contraignantes aux efforts de développement des Palestiniens. Ces pratiques illégales ont détruit l'économie palestinienne et réduit le peuple palestinien à la pauvreté et à la faim.

59. La communauté internationale est consciente des efforts que déploie résolument la Palestine afin de mener à bien les plans élaborés pour créer des institutions fonctionnelles et fiables dans la perspective d'un État palestinien. L'Autorité nationale palestinienne a fait de sensibles progrès dans ses réformes budgétaires et sur le plan de la sécurité sociale tandis que l'économie a continué de se relever d'années d'agression et de siège. Les derniers rapports prévoient que la croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait atteindre 8 % au cours de l'année. Conformément à la vigueur et à l'esprit d'entreprise du peuple palestinien les études montrent que la création d'entreprises est en progression régulière en Cisjordanie. Elles se regroupent essentiellement dans le secteur des services et du commerce car les restrictions imposées par Israël continuent de décourager l'investissement dans les secteurs de production.

60. En juin 2010, la Palestine a rendu compte des progrès effectués dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'universalité de l'enseignement primaire et l'égalité des sexes dans l'enseignement avaient déjà été réalisés tandis que de notables progrès étaient effectués dans le domaine de la santé maternelle et infantile. L'Autorité nationale palestinienne continue d'assumer ses responsabilités en matière de justice sociale et d'égalité pour les

Palestiniens du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

61. Les aspirations de la Palestine s'étendent bien au-delà des politiques imposées par la Puissance occupante. Dans son dernier rapport, la Banque mondiale fait état des réalisations de l'Autorité nationale palestinienne mais elle conclut cependant que tant que durera l'occupation et ses pratiques, la Palestine restera dépendante des donateurs et ses institutions ne seront pas en mesure de soutenir un État viable. Par exemple, l'investissement privé continue de pâtir des contraintes touchant la liberté de circuler et de toutes les restrictions décrétées à tout moment. La situation économique et humanitaire ne cesse de se dégrader à Gaza également. Bien que des fonds aient été affectés au relèvement et à la reconstruction, le blocus et les bouclages imposés sur le territoire palestinien occupé ont limité l'impact que ces fonds auraient pu avoir sur l'économie.

62. La Conférence sur le changement climatique, qui doit se tenir à Cancún et la Conférence sur le développement durable qui aura lieu à Rio en 2012 fourniront l'occasion de consolider les efforts visant à combattre les effets nocifs du changement climatique et la pauvreté. À cet effet, la Palestine invite les États à raffermir leur appréciable soutien au droit des peuples occupés de protéger leur environnement et leurs ressources naturelles contre l'exploitation illégale et la dégradation, et à leur droit au développement. Ce principe est énoncé dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Palestine espère vivement qu'il sera réitéré.

63. En dernier lieu, la Palestine prie instamment la Commission d'appuyer activement le point 60 de l'ordre du jour, intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », qui protège les droits et les ressources essentielles au développement des Palestiniens et soutient leurs efforts visant l'instauration d'un État.

64. **M. Bertrand de Looz Karageorgiades**, (Observateur de l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Malte), précise que l'Ordre continue d'être fidèle à sa mission originelle d'aider les malades, les pauvres, les déshérités et les réfugiés quelle que soit leur race, leur religion, leur origine. L'Ordre qui est sujet de droit international entretient

des relations diplomatiques avec plus de 100 pays et est présent sur 5 continents. Ses 13 000 membres, tous bénévoles, ses 80 000 volontaires permanents et son personnel médical forment un réseau d'aide médicale et humanitaire œuvrant dans 120 pays.

65. Les activités de l'Ordre sont conformes aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Malteser International, bras international de l'Ordre qui apporte son aide à 200 projets dans plus de 20 pays est partenaire de l'Union européenne depuis 1994. L'intervenant évoque les activités de l'Ordre en Indonésie, aux Philippines, au Viet Nam, au Pakistan, au Sri Lanka et en Palestine. En conclusion il fait valoir que les enfants sont l'avenir du monde.

66. **M^{me} Stewart** (Organisation internationale du travail) (OIT) se référant au dernier rapport sur le Monde du travail, 2010, fait observer qu'après trois ans de crise financière l'économie mondiale a repris sa croissance, mais que de nouveaux nuages commencent à s'accumuler sur l'horizon de l'emploi dont les perspectives se sont considérablement assombries dans de nombreux pays. S'appuyant sur des statistiques qui corroborent ses affirmations, l'intervenante souligne que de prudentes décisions s'imposent pour résoudre la crise de l'emploi. Le Pacte mondial pour l'emploi (OIT) offre une panoplie de mesures réalistes en matière d'emploi, que les pays peuvent adapter à leur situation particulière. Ces mesures doivent être prises en considération en corrélation avec de saines politiques macroéconomiques. Une relance par voie budgétaire est assurément nécessaire. Une compression prématurée des dépenses pourrait altérer la croissance, élargir les déficits et accroître la dette. La Commission devra donc, à la présente session, se pencher attentivement sur ces questions interdépendantes.

67. L'OIT se sent encouragée par les mesures énoncées dans le document final adopté à la Réunion plénière de haut-niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant notamment de meilleures possibilités d'emploi pour les femmes et les hommes, sur la base des principes énoncés dans le Programme pour un travail décent et garantissant un meilleur accès à une protection sociale minimale, mesures susceptibles d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire.

68. Il faut agir énergiquement pour faire face aux effets du changement climatique sans attendre le

redressement de l'économie mondiale et du marché de l'emploi. En affrontant le déséquilibre sans précédent entre les politiques économiques, sociales et environnementales, la communauté internationale peut transformer la crise liée au climat en une occasion unique d'opérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, une économie de plein emploi et de réduction de la pauvreté. Grâce à l'initiative pour les emplois verts et au Programme mondial : emplois verts, de l'OIT, le monde du travail contribue activement à la réalisation de cet objectif. L'OIT est prête à participer à d'autres débats sur la question dans le cadre des travaux préparatoires de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

69. **M^{me} Mosquini** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) souscrit pleinement aux déclarations des délégations qui ont souligné l'urgence de se concentrer en permanence sur le développement durable en dépit et, justement, à la lumière des défis posés par les crises simultanées. La FICR a choisi une approche au développement centrée sur l'être humain, c'est-à-dire que toute personne devrait pouvoir réaliser pleinement son potentiel et mener une vie créative et productive dans la dignité, conformément à ses besoins et à ses choix, tout en s'acquittant de ses obligations et jouissant de ses droits.

70. Œuvrant par l'intermédiaire d'un réseau mondial de bénévoles locaux, la FICR et ses sociétés nationales cherchent à offrir aux collectivités et aux particuliers la possibilité de devenir partenaires du développement. Elles collaborent avec les responsables officiels pour améliorer les installations d'assainissement et de distribution d'eau et forment les habitants à l'exécution de ces fonctions, formation qui comprend également la pratique des soins à domicile en vue d'améliorer la santé maternelle et infantile, elles coopèrent avec les responsables locaux et les collectivités pour assurer la sécurité alimentaire et lutter contre les effets nocifs du changement climatique. À titre d'exemples, on peut citer les activités menées par la FICR pour aider le Gouvernement mongol à améliorer de manière économiquement plus viable le mode de vie des pasteurs, tandis qu'au Kenya la Croix-Rouge a

contribué à promouvoir l'hygiène, ainsi qu'à la prévention de la pandémie de grippe.

71. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la majorité de la population se concentre dans les zones urbaines plutôt qu'en milieu rural et dans 20 ans plus de 60 % de la population vivront dans des villes. Ce changement va exiger de nouvelles stratégies de développement. Par ailleurs, la fracture urbaine en matière de risque ne fera que s'étendre à mesure que les effets des catastrophes liées au changement climatique deviendront plus sévères dans les endroits du monde les plus vulnérables. L'édition 2010 du Rapport de la FICR sur les catastrophes dans le monde, porte sur le risque urbain. Ce document analyse les divers aspects du risque et formule des recommandations pour le réduire et organiser la réaction.

72. **M. Molina Cruz** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (FAO), citant des statistiques qui illustrent la gravité de la crise alimentaire mondiale, ajoute que l'on s'accorde à reconnaître dans le monde la nécessité d'attacher une plus grande importance à l'agriculture dans les politiques de développement afin de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la faim. Dans ce but il serait utile de reproduire les expériences qui ont réussi en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et d'en étendre la portée. La FAO et ses organismes partenaires collaborent à cette fin, et les résolutions des Nations Unies sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, le développement de la technologie et le droit à l'alimentation sont autant de pas dans la bonne direction. Les délibérations de la Commission au titre du point 26 de l'ordre du jour intitulé : « Développement agricole et sécurité alimentaire » donneront l'occasion d'examiner les politiques et cadres institutionnels pouvant promouvoir l'investissement dans le secteur agricole, notamment en ce qui concerne la mise au point, le transfert et la mise en commun des technologies.

73. Étant donné que les femmes comptent pour 51 % de la main d'œuvre agricole dans le monde et qu'elles participent à toutes les étapes de la production alimentaire, l'égalité des sexes est un important facteur de la réalisation de la sécurité alimentaire. La FAO peut contribuer au débat en présentant les enseignements tirés et les pratiques exemplaires dérivées de ses programmes opérationnels.

74. La FAO et ses organismes partenaires se réuniront avant la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour examiner les politiques, mécanismes et meilleures pratiques à adopter pour encourager l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire dans ces pays. Conformément aux directives volontaires, la FAO, en partenariat avec les organismes du système des Nations Unies et des principales institutions financières internationales, réunira en 2011 un groupe d'étude sur l'occupation des sols, la gouvernance foncière avisée et l'investissement international dans l'agriculture. Cette initiative suppose de la part des pays membres bailleurs de fonds, un large engagement dans ces domaines.

75. En conclusion, l'intervenant prie instamment la Commission de s'engager à la complète élimination de la faim dans le monde et invite ses membres à signer la pétition « One Billion Hungry » (Un milliard de personnes souffrent de la faim) et de se joindre à la FAO et à d'autres pour observer la Journée mondiale de l'alimentation, le 4 novembre 2010, dont le thème sera « Unis contre la faim ».

76. **La Présidente** résumant le débat général, fait observer que de nombreuses délégations ont noté le succès de la récente Réunion plénière de haut-niveau consacrée aux Objectifs du Millénaire pour le développement et l'urgente nécessité d'en appliquer le document final. Elle engage vivement les délégations à incorporer les principaux éléments de ce document dans les projets de résolutions qu'ils vont élaborer, mettant particulièrement l'accent sur une mise en œuvre accélérée.

77. Deuxièmement, de nombreuses délégations ont souligné l'importance des prochains débats sur le changement climatique, la biodiversité et le développement durable. Le développement durable pose un défi d'envergure à toutes les nations, et la vie humaine ainsi que la viabilité de la planète dépendent des objectifs fixés en concertation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer l'application des accords déjà passés.

78. Troisièmement, de nombreuses délégations ont fait valoir que les efforts de relèvement de l'actuelle crise financière mondiale étaient faibles et sporadiques. On a entendu un appel insistant pour venir en aide aux pays les plus durement touchés, ainsi que des promesses d'engagement réitérées de la part des pays

partenaires du développement. La Commission a également entendu de nombreux pays se trouvant en situation particulière s'exprimer sur les difficultés qu'ils ont à surmonter. Ces pays sont durement touchés par les effets de la crise financière et économique, des crises alimentaire, énergétique et climatique. Nombre d'entre eux contribuent néanmoins à la protection de l'environnement notamment en ce qui concerne la conservation de la biodiversité. S'agissant des petits États insulaires en développement, les délibérations de la Commission s'appuieront essentiellement sur le document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/65/L.2). Pour les pays les moins avancés, la Commission contribuera aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés.

79. Quatrièmement, de nombreuses délégations ont mis l'accent sur les effets négatifs de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de Doha, demandant leur prompt conclusion avec des résultats favorables au développement. Usant de sa forte influence, la Commission devrait pouvoir contribuer à une rapide issue, dont tant de pays ont besoin, notamment les pays à faible revenu. Pour ce qui est de la gouvernance économique mondiale, la Présidente note que nombre de délégations ont salué les accomplissements du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale, chargé du suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et demandé qu'il soit reconduit. Elle a également noté que de nombreuses délégations ont demandé la réunion d'une conférence de suivi pour 2012.

80. Enfin, la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et d'autres formes de coopération ainsi que la mise en commun des données d'expérience, ont été largement reconnues comme d'importants moyens nouveaux et efficaces d'accélérer et de promouvoir le développement. Il faudrait que cette prise de conscience se reflète dans les futurs débats de la Commission et dans les résolutions qu'elle va adopter.

La séance est levée à 17 h 15.